

Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

2^{ème} conférence nationale sur l'intégration, conférence de presse du 10 mai 2011

Exposé de Corine Mauch, maire de Zurich

Seules les paroles prononcées font foi

Les centres urbains, pionniers de la politique d'intégration

L'intégration est une tâche pluridisciplinaire. Elle a trait à la cohabitation sociale et ne peut réussir que si les différents acteurs du pays collaborent de manière satisfaisante, tant entre les départements et les divisions concernés qu'entre les différents échelons de l'Etat. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'apparaissent, parfois, certaines divergences sur les priorités.

Les compétences de la Confédération et des cantons couvrent notamment la politique d'immigration et ces deux partenaires sont, dès lors, responsables de la mise en œuvre des lois définissant qui a le droit de venir en Suisse et qui doit quitter notre pays ; les communes ont, quant à elles, pour mission première d'intégrer les étrangers sur leur territoire, dans les quartiers, au sein des associations, dans le monde du travail et dans la vie de tous les jours.

Les communes jouent un rôle décisif à plusieurs égards : c'est elles qui connaissent les structures et les possibilités locales ; c'est aussi elles qui sont en contact direct avec la population immigrante ; et c'est encore elles qui sont appelées à remédier aux nombreux problèmes qui ne manquent pas de surgir en cas d'échec d'intégration.

Les grandes villes et les centres urbains participent pour une part supérieure à la moyenne à ce tribut. La ville de Zurich, par exemple, a déjà connu une proportion d'étrangers supérieure à 34 % il y a un siècle. Tout comme d'autres villes, nous nous sommes déjà montrés actifs dans le domaine de la politique d'intégration, où nous avons formulé des objectifs dès les années 60 et 70. Nous n'avons jamais cessé de les développer et les avons mis en œuvre en y consacrant, notamment, le personnel et les ressources financières nécessaires.

Le rôle de pionnier joué par les villes a, par la suite, permis à la Confédération et à plusieurs cantons de recourir aux projets et stratégies existants lorsque, au début du nouveau millénaire, l'encouragement de l'intégration a retrouvé, à l'échelle nationale, sa place au premier plan de

2 / 2

l'actualité. L'existence d'intérêts communs a alors permis d'adopter une démarche pragmatique et tripartite dont chacun a pu bénéficier.

Ces intérêts communs subsistent aujourd'hui encore. Ils découlent de la loi sur les étrangers, qui définit l'intégration comme une tâche incombant aussi bien à l'Etat qu'à l'ensemble de la société, tâche à laquelle doivent contribuer, outre les nouveaux arrivants eux-mêmes et la population locale, la Confédération, les cantons et les communes. Mais ces intérêts communs sont aussi d'ordre pratique, raison pour laquelle la bonne coordination de la collaboration est souvent utile, voire indispensable. La promotion des langues illustre bien ce propos : si les cours de langue se déroulent au niveau local, c'est-à-dire dans les villes et les communes, le développement d'instruments de mesure des connaissances linguistiques orales et écrites des migrants vivant en Suisse est une tâche qu'il convient de mener à bien à l'échelle nationale.

C'est pourquoi nous nous réjouissons particulièrement que la conférence nationale sur l'intégration de jeudi, soit après-demain, permette de tenir le cap de la voie tripartite.

Soulignons que presque tous les étrangers qui immigrent en Suisse s'établissent dans des régions fortement urbanisées. Dans ce contexte, les grandes villes fonctionnent comme de vrais pôles de la politique d'intégration. Aussi entendons-nous continuer d'assumer les responsabilités qui en découlent. Nous le ferons avec plaisir et en y mettant du cœur.

Pour relever les défis qui en résultent, nous devons cependant nous appuyer sur des politiques nationales et cantonales axées sur les réalités actuelles. Nous avons besoin de projets qui soient réalisables aussi bien dans les communes rurales que dans des métropoles telles que Zurich, où viennent s'établir chaque année quelque 23 000 personnes de nationalité étrangère, dont les deux tiers arrivent directement de l'étranger.

Il importe de valoriser et de soutenir les structures mises en place dans les centres urbains, car elles peuvent, à de nombreux égards, servir de bases et de modèles applicables même ailleurs et dans les domaines les plus divers (de la préparation à la naissance à la sépulture en passant par l'encouragement précoce et l'encadrement de la vieillesse).

Il y a également lieu de créer des conditions cadres permettant d'appliquer sur le terrain de bonnes solutions, qui soient viables, et de tirer, autant que possible, parti des avantages locaux par la planification et la mise en œuvre de mesures conformes aux besoins. Une certaine souplesse s'impose ici. La première information dispensée aux nouveaux arrivants, par exemple, ne saurait être conçue de manière identique à Zurich que dans une plus petite commune ou dans un canton de taille moyenne.

En contrepartie, nous sommes disposés à partager notre savoir et notre expérience et à contribuer au développement commun de la politique suisse en matière d'intégration. Le succès de l'intégration passe par une bonne interaction entre les conditions générales à l'échelle nationale, les programmes cantonaux et les mesures concrètes mises en œuvre dans les villes et les communes. La voie tripartite est donc bel et bien celle qui mènera vers le succès de la politique d'intégration.